

PREFET DE LA REGION GUYANE

Direction de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement

**LE PREFET DE LA REGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

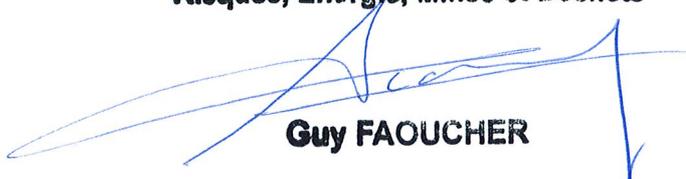
**Arrêté du 12 janvier 2016 accordant un permis exclusif de recherches de mines d'or, d'argent, de platine, des métaux de la mine de platine, de cuivre, de cérium, de scandium et d'autres éléments de terres rares, de zinc, de plomb, de chrome, de nickel, de tellure et de diamant dit « Permis NEM 4 » à la société Newmont LaSource dans le département de la Guyane
NOR EINL 1532532A**

Par arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en date du 12 janvier 2016, le permis exclusif de recherches de mines d'or, d'argent, de platine, des métaux de la mine de platine, de cuivre, de cérium, de scandium et autres éléments de terres rares, de zinc, de plomb, de chrome, de nickel, de tellure et de diamant dit « Permis NEM 4 », d'une surface d'environ 155,01 km², portant sur le territoire des communes de Saint-Elie, Mana et Iracoubo (département de la Guyane), est octroyé à la société Newmont LaSource pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel* de la République française, compte tenu de l'engagement financier minimal de 1 773 800 euros.

Conformément à la carte au 1/100 000 annexée au présent arrêté (1), le périmètre du permis exclusif de recherches dit « Permis NEM 4 » est constitué par un polygone à côtés rectilignes dont les sommets sont définis par les coordonnées suivantes (système RGFG 95, projection de Mercator Transverse Universelle - UTM – fuseau 22) ;

SOMMETS	X (LONGITUDE EST) RGFG 95	Y (LATITUDE NORD) RGFG 95
A	215 010	548 410
B	235 000	548 410
C	235 000	540 655
D	215 010	540 655

**Le Chef de service
Risques, Energie, Mines et Déchets**



Guy FAUCHER

(1) L'arrêté intégral et la carte peuvent être consultés à la direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, bureau la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guyane impasse Buzaré, BP 6003, 97306 Cayenne Cedex.